

2021-3972
2021-10-25

**MANZATE^{md} 200 WP
FONGICIDE**

GROUPE M FONGICIDE

EN POUDRE MOUILLABLE

POUR FRUITS, LÉGUMES ET SEMENCES DE POMMES DE TERRE ET MAÏS

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Mancozèbe 80%

N° D'HOMOLOGATION 10526 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

CONTENU NET: 25 kg

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU. PEUT ÊTRE
NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION.
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
TENIR À L'ÉCART DU FEU ET DES ÉTINCELLES.
ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE OU LE BROUILLARD DE
PULVÉRISATION.

UPL AgroSolutions Canada Inc.
Suite 402

630 Freedom Business Center
King of Prussia PA 19406 United States

1-800-438-6071

2021-3972
2021-10-25

PREMIERS SOINS

INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Appliquer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas permettre que le produit se mouille ou surchauffe pendant l'entreposage. Cela pourrait causer des changements chimiques qui peuvent affecter l'efficacité du fongicide et produire des vapeurs inflammables. Conserver le contenant bien fermé. Conserver le produit à l'écart de la nourriture pour animaux ou des produits alimentaires. Ne pas réutiliser le sac. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne jeter aucune quantité de ce produit ni son contenant dans ou à proximité de n'importe quel plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP, une poudre mouillable qui contient un produit de coordination de l'ion zinc et du manèbe, est un produit recommandé pour contrôler de nombreuses maladies importantes des plantes.

Le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP ne devrait être employé que conformément aux recommandations contenues dans cette étiquette.

PULVÉRISATIONS – (équipement de pulvérisation terrestre ou aérienne) – Employer le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP conformément au taux indiqué; assurer une bonne couverture en pulvérisant 200-1000 L par hectare avec l'équipement de pulvérisation terrestre, et 50-80 L/ha avec l'équipement de pulvérisation aérienne. Au besoin, on peut utiliser un agent mouillant/adhésif. Ajouter lentement le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP à l'eau en agitant, ou effectuer un prémélange complet lorsque le produit à pulvériser est concentré ou pour les pulvérisations aériennes. Une agitation continue est requise pour maintenir le produit en suspension.

2021-3972
2021-10-25

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTIQUETTE POUR L'APPLICATION AÉRIENNE

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50-80 litres par hectare.

Au besoin, on peut utiliser un agent mouillant/adhésif. Ajouter lentement le fongicide MANZATE^{md} 200 WP à l'eau en agitant, ou effectuer un prémélange complet lorsque le produit à pulvériser est concentré ou pour les pulvérisations aériennes. Une agitation continue est requise pour maintenir le produit en suspension.

POUDRE – Appliquer le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP au taux précisé, en utilisant la quantité correcte de poudre contenant 6% à 10% de Fongicide MANZATE^{md} 200 WP (4,8% à 8% actif). On peut préparer la poudre en diluant et en mélangeant minutieusement le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP avec de la pyrophyllite ou un autre diluant neutre; les insecticides communs peuvent déplacer une quantité équivalente de diluant. Utiliser les mélanges de poudre le plus tôt possible après la préparation. En cas d'infestation sévère ou lorsque les conditions climatiques favorisent l'infestation, employer le taux d'application le plus élevé et réduire les intervalles entre les applications.

POIRIER: Psylle du poirier (nymphes) – Employer 5-6,75 kg/ha. Appliquer au stade de préfloraison et répéter tous les 10 à 14 jours jusqu'à la fin du mois de juillet, ou traiter en suivant les recommandations provinciales pour les périodes de pulvérisation. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées. Ne pas pulvériser dans les 45 jours qui précèdent la récolte.

RAISINS: Mildiou de la vigne – Employer 6,75 kg/ha ou une poudre. Appliquer lorsque les pousses atteignent 20-25 cm de longueur. Continuer tous les 10 à 14 jours. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte.

CONCOMBRES DE SERRE: Pourriture noire, blanc – Appliquer 550-850 g de BENLATE^{md} Fongicide WP plus 2,25-3,25 kg de Fongicide MANZATE^{md} 200 WP dans 500 à 1000 L d'eau par ha. Commencer dès l'apparition de la maladie et répéter tous les 7-14 jours, qui précèdent la récolte. Appliquer le mélange de bac le même jour. Ne pas laisser toute la nuit. Les précautions indiquées sur l'étiquette du BENLATE^{md} Fongicide WP doivent être respectées.

MELONS, COURGES: Anthracnose, taches foliaires dues à l'alternaria, mildiou de la vigne, pourriture noire et gale – Employer 2,25-3,25 kg/ha ou une poudre. Appliquer lorsque les plantes commencent à grimper ou dès l'apparition de la maladie. Répéter tous les 5 à 7 jours, au besoin. Ne pas traiter dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

TRAITEMENT DES TUBERCULES DE LA POMME DE TERRE: Employer une poudre contenant 10% de Fongicide MANZATE^{md} 200 WP (8% actif), en appliquant un taux de 1 kg par 100 kg de tubercules. Appliquer de façon à couvrir complètement la surface des tubercules entiers ou coupés avec la poudre. Si on coupe un tubercule entier qui a été traité, faire une deuxième application pour protéger la surface coupée. Planter le plus tôt possible après le traitement. Si on ne plante pas immédiatement le tubercule coupé, il faut le stocker dans un lieu bien aéré pour permettre le séchage de la surface coupée. Ne pas employer l'excédent de tubercules traités pour nourrir les animaux ou à d'autres fins alimentaires.

CITROUILLES: Blanc, anthracnose, taches foliaires dues à l'alternaria, mildiou de la vigne, pourriture noire, gale – Appliquer 550-850 g de BENLATE^{md} Fongicide WP plus 2,25-3,25 kg de Fongicide MANZATE^{md} 200 WP dans 500 à 1000 L d'eau par ha. Commencer dès l'apparition de la maladie et répéter à intervalles de 7 à 14 jours, selon le besoin. Ne pas appliquer plus de 3 fois par culture. Pour les infestations sévères qui affectent les variétés vulnérables, appliquer la dose la plus élevée en suivant un calendrier de 7 jours. Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte. Appliquer le mélange en cuve le même jour. Ne pas laisser toute la nuit. Consulter l'étiquette du BENLATE^{md} Fongicide WP en ce qui concerne le Mode d'Emploi et les Précautions à observer.

TOMATES (DE SERRE): *Alternaria solani* et *phytophthora infestans*, taches foliaires dues au septoria – Employer 2,25 kg/ha. Appliquer tous les 7 à 12 jours pour assurer une couverture continue pendant la croissance. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

GRAINES DE MAÏS: Pourriture de la racine, mildiou des plants – Appliquer 55 g par 25 kg en forme de poudre ou coulis. Les graines traitées ne doivent pas être stockées. La viabilité des graines traitées est

toujours en cours d'étude. Étiqueter les graines traitées "Ne pas utiliser pour nourrir les animaux ou à d'autres fins alimentaires. Ces graines ont été traitées avec du mancozèbe". Pendant le traitement ou la manipulation des graines, assurer une bonne ventilation et porter des gants, un masque et des lunettes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide MANZATE^{md} 200 WP et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide MANZATE^{md} 200 WP ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site cible ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de UPL AgroSolutions Canada Inc. ou composer le numéro sans frais de UPL 1-800-438-6071.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant original et dans un lieu sûr et sec, à l'écart des produits alimentaires ou des aliments pour animaux. Ce contenant n'est pas destiné à être utilisé ou entreposer dans la maison. Conserver le contenant bien fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Vider tout le contenu du contenant dans le dispositif d'application. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'y a aucun point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit en vertu de brevets des pays autres que le Canada.

UPL, le logo d'UPL et Manzate sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))